



## INTERPELLATION

**Auteur** Olivier Ostrini, PS/GC  
**Objet** OPC de Martigny : quelle solution sur le long terme ?  
**Date** 15/11/2022  
**Numéro** 2022.11.468

Depuis quelques temps, l'Office de Protection civile de Martigny vit quelques turbulences, à tel point qu'il n'y a actuellement plus de Commandant et que la gestion complète de la Section est confiée à l'OPC de Monthey. Ainsi, les OPC de Martigny et de Monthey couvrent une région allant de St-Gingolph à Riddes en passant par Champéry, Bourg-St-Pierre ou Val de Bagnes, avec un seul et même Commandant.

Ce semblant de fusion entre les deux OPC est une solution transitoire. Pour les astreints, les entrées en service sont parfois délocalisées, ce qui entraîne des déplacements conséquents, un peu à contre-courant de ce qu'on devrait demander actuellement. De plus, pour les professionnels de l'OPC de Monthey, une surcharge de travail est inévitable : organiser la gestion d'une troupe plus importante, dédoubler des cours de répétition, se déplacer et déplacer des effectifs.

### Conclusion

Ainsi, nous aimerions savoir :

- Quelles conséquences financières la crise de l'OPC de Martigny a engendrées dans le Service de la Protection civile ?
- Quelles mesures le Canton va-t-il prendre pour permettre une gestion plus aisée de ces deux OPC ?
- Quand la Loi sur la Protection Civile va-t-elle être révisée ?
- Cette révision, peut-elle avoir une influence sur la gestion de cette crise et sur l'organisation générale des OPC ?